



FNEMSA

Monsieur le Délégué Général

19 avenue de Paris

93000 BOBIGNY

Paris, le 21 mai 2021

Objet : Négociation accord de branche relatif au télétravail.

Monsieur le Délégué Général,

Nous nous permettons de venir vers vous afin de solliciter une rencontre.

Actuellement en négociation sur l'accord de branche relatif au télétravail et malgré notre volonté commune d'arriver à une situation acceptable pour toutes les parties, nous constatons aujourd'hui une divergence sur un certain nombre de sujets, qui pour nos organisations syndicales sont des éléments forts, constitutifs de points de tension.

Ces points de tension se situent à quatre niveaux :

- Principe général d'égalité de traitement entre les salariés quel que soit le mode d'organisation mis en place (présentiel, travail à distance ...)
- Indemnité de télétravail
- Diagnostic électrique
- Garantie d'un cadre collectif pour l'ensemble des salariés des caisses de MSA (Article L 2253-3 du code du travail)

Conscients de votre volonté d'aboutir à un accord exemplaire, volonté que nous partageons également, nous vous sollicitons donc pour un échange sur les points de tension évoqués précédemment.

En termes de disponibilités, une date périphérique à l'INC du 4 juin serait éventuellement de nature à faciliter la gestion des plannings de chacun.

Dans l'attente de votre retour, et vous en remerciant par avance,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de nos salutations distinguées.

CFE CGC SNEEMA

Rozenn VINET

Vice-Présidente MSA

FGA CFDT

Odile BAUDET-COLLINET

Secrétaire Fédéral

FEC FO

Anita PASSANNANTE

Déléguée Nationale MSA

FNPOS CGT

Christophe CZYZ

Référent CGT MSA

UNSA2A

Fabrice GRESSENT

Secrétaire National